

détermination et la certification de la qualité, etc..., toutes questions qui ne pouvaient être abordées que grâce à la corporation reconstituée.

On pourrait multiplier les exemples ; ceux que nous venons de citer suffisent pour montrer que la corporation se reconstitue. D'ailleurs, le nouvel état de choses a provoqué la création de nouveaux groupements. Ainsi : parmi les auxiliaires indigènes des hôpitaux et dispensaires, les guides, les réparateurs de bicyclettes, les horlogers, les cochers, les porteurs. Formations

spontanées qui choisissent un représentant, qui se réunissent pour des discussions corporatives ou pour obéir à des idées collectives d'ordre religieux.

Ces formations sympathiques, qui demandent soutien et appui et n'aspirent qu'à la sécurité, doivent être encouragées et protégées : elles participeront ainsi à l'amélioration économique et sociale du Maroc.

PROSPER RICARD.

Mars 1937.

LE PROBLÈME DU CUIR AU MAROC

Si jusqu'ici quelques industries indigènes ont pu être sauvegardées, développées même, il en est d'autres — et c'est le plus grand nombre — qui sont, les unes mortes, les autres vouées à la déchéance, puis à la disparition.

Sous peine d'exposer les générations qui montent à se trouver sans emploi, il faut songer dès maintenant à leur ouvrir de nouveaux champs d'activité.

En attendant l'apport d'industries modernes susceptibles d'utiliser des effectifs (qui d'ailleurs risquent, si l'on adopte les derniers perfectionnements du machinisme, d'être peu importants), il convient tout d'abord de consolider les positions actuelles, d'intensifier ensuite une production nouvelle devant tirer le meilleur parti possible des ressources locales, tant au point de vue des matières premières qu'à celui des dispositions naturelles ou acquises des autochtones, d'essayer enfin d'ouvrir à cette production tous débouchés utiles.

L'utilisation des ressources locales doit être à la base, croyons-nous, d'un tel projet. Comme ces ressources sont d'ordres divers, elles posent des problèmes très différents les uns des autres qui doivent faire l'objet d'études distinctes. C'est ainsi qu'il y a le problème du cuir, celui de la laine, du jonc ou du palmier, du bois, du métal, de la céramique, etc. Pour concrétiser notre pensée, nous allons prendre en exemple le problème du cuir.

On peut poser en principe que le développement des cultures de type européen, suivant les méthodes de la colonisation la plus moderne, ne parviendra pas, de longtemps, à enlever au Maroc le caractère qu'il eut toujours : celui d'un pays de pasteurs.

La diversité et l'amplitude des terrains de parcours qui s'étendent dans les plaines et sur les monts, en steppe ou en forêt, sous des climats qui vont du saharien à l'alpestre, font que le Maroc possède un cheptel camelin, bovin, ovin et caprin important dont la dépouille a alimenté, à toutes les époques, soit des industries locales (tannerie, cordonnerie, sellerie, maroquinerie, etc.), soit un commerce d'exportation (peaux brutes ou corroyées), industrie et commerce dont l'importance a toujours été assez grande.

Bien plus, le Maroc a su, en cette matière, conquérir une certaine renommée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le *maroquin* tient sa réputation puisque le terme figure déjà dans la langue de Rabelais.

Quant au *filali*, cuir de chèvre tanné à la galle de tamaris et teint à la garance, il est apprécié non seulement dans le Tafilalet, d'où il tire son nom, mais encore dans tout le Nord de l'Afrique ; on en fait le harnachement des chevaux, notamment les selles recou-

vertes de broderies d'or ou d'argent qui, si brillamment, rehaussent l'éclat des fantasias.

C'est à un cuir d'une autre sorte, jaune et souple, le *ziouani*, que les babouches marocaines doivent d'avoir été longtemps très recherchées, en Algérie, Tunisie, Tripolitaine, et jusqu'en Égypte et en Afrique occidentale française.

Si l'Égypte, gagnée à la mode occidentale, abandonne les babouches marocaines, l'A.O.F., par contre, leur reste fidèle puisque, en 1935, elle en a encore acheté 180 tonnes et demi d'une valeur de 4.403.785 francs, qui contribuent à faire vivre pendant trois mois par an plusieurs centaines de tanneurs et plusieurs milliers de cordonniers, c'est-à-dire plus de 3.000 familles citadines.

Il n'est pas douteux que c'est aux belles qualités de son cuir que la maroquinerie moderne (apparue il y a une vingtaine d'années sous l'impulsion du Protectorat), a pu prendre son essor que l'on chiffre, en 1935, et pour l'exportation seulement, comme suit :

Maroquinerie courante : 78.062 kilos valant 2.327.075 francs ;

Sacs à main, sacoches : 15.615 kilos valant 407.164 francs ;

Au total : 93.677 kilos valant 2.734.239 francs.

Lorsqu'on recherche où va cette production, on observe que si la France (1.161.236 fr.), l'Algérie (1.039.669 fr.), la Belgique (318.055 fr.), les Pays-Bas (88.565 fr.), l'A.O.F. (65.546 fr.), sont les meilleurs clients, cette production a pu s'implanter en dix autres pays : Angleterre, Allemagne, Suisse, Espagne, Portugal, Suède, Norvège, Finlande, Égypte, Tunisie, États-Unis, où elle ne manquera certainement pas de conquérir une place toujours meilleure si elle sait conserver ses qualités et son caractère, conditions pour qu'elle continue à s'imposer à l'attention et ne soit pas regardée comme une concurrente.

Les espoirs d'un développement presque illimité sont d'ailleurs fondés : nous n'en voulons pour preuve que l'abondance de la matière première et de la main-d'œuvre.

D'une part, en dehors des quantités qu'il a utilisées pour son usage propre, le Maroc a pu exporter, en 1935 :

Peaux brutes (de bovidés, équidés, ovins, caprins, etc.) : 2.712 tonnes valant 5.106.533 francs ;

Peaux ouvrées (tannées, chamoisées, corroyées, etc.) : 69 tonnes valant 1.211.489 francs ;

Au total : 2.781 tonnes valant 6.318.022 francs, ce qui représente à l'exportation une quantité de peaux brutes et ouvrées environ dix fois plus grande que celle des cuirs ouvragés.

Comme, d'autre part, la main-d'œuvre ne risque pas de faire défaut avant longtemps, la possibilité d'un essor considérable des industries du cuir est très grande, à commencer par celle qui se place à l'origine de toutes les autres : la tannerie qui devra à la fois perfectionner ses méthodes actuelles et s'initier à des procédés plus modernes.

D'abord, il convient de réagir contre certaines pratiques indigènes qui font que le cuir marocain, même lorsqu'il est parfaitement tanné — et à ce point de vue il est ou peut être irréprochable — présente trop souvent en surface des défauts et irrégularités (piqûres, nodosités, éraflures, nuages, etc.) dus aux conditions mêmes du traitement autochtone et auxquels la clientèle européenne fait plus de grief, à tort d'ailleurs, qu'à des imperfections de tannage proprement dit, pourtant beaucoup plus graves. On doit donc s'appliquer à faire disparaître ces défauts.

Ce n'est pas impossible puisqu'un tanneur français, installé à Mogador, y est parvenu depuis une dizaine d'années déjà. Aussi sa production, qui alimente une bonne partie de l'industrie de la maroquinerie ouvrière par les indigènes, trouve-t-elle des débouchés à l'extérieur, sans pouvoir répondre à toutes les demandes. La voie est donc ouverte à l'amélioration des procédés traditionnels.

La voie n'est pas moins ouverte à la recherche de nouveaux procédés.

D'un côté, le pays, dont l'outillage et la consommation évoluent, importe des quantités considérables de cuirs ayant reçu un traitement qui diffère du sien. Cette consommation s'est traduite, en 1935, par les chiffres suivants :

Peaux tannées (de bœufs, chevaux, ânes et mulets) : 135.466 kilos valant 978.328 francs ;

Peaux tannées (de chèvres et chevreaux) : 8.848 kilos valant 62.801 francs ;

Peaux tannées (de moutons et d'agneaux) : 96.625 kilos valant 532.451 francs ;

Autres peaux tannées : 12.460 kilos valant 117.216 francs ;

Soit au total : 253.399 kilos valant 1.690.796 francs.

Si à ces chiffres on ajoute 247.436 kilos de déchets importés valant 443.077 francs, on peut estimer à 500.835 kilos et à 2.133.873 francs le poids et la valeur des cuirs étrangers utilisés dans le pays.

D'un autre côté, le Maroc importe des chaussures (1935) :

Chaussures neuves	11.072.078 fr.
Chaussures usagées	157.988

TOTAL 11.230.066 fr.

Si l'on tient compte que dans cette évaluation les importations venant de France et d'Algérie ne comptent que pour un tiers, on voit qu'une marge très belle s'offre à l'activité des industries du cuir qui s'installeraient au Maroc.

Il va de soi que l'industrie conçue en vue d'usages nouveaux devra disposer d'installations ou seraient employés les procédés les plus récents. Or, les installations marocaines actuellement existantes (à l'exception de celle de Mogador) sont très anciennes et véritablement surannées. Les hygiénistes et urbanistes estiment, d'autre part, qu'à la périphérie des vieilles médinas, aujourd'hui largement dépassée par les agrandissements récents, elles ne sont plus à leur place et devraient être transportées ailleurs. Il y a lieu de songer au transfert des installations encore viables, non seulement pour une ville mais pour toutes les villes du Maroc, ce transfert devant être intégré dans un plan marocain des industries du cuir établi en coordination avec le plan de l'économie impériale.

Une fois le plan marocain arrêté, et arrêtées aussi les étapes de sa mise en application (les constructions pouvant être entreprises soit par l'État, soit par les Habous, soit par l'un et l'autre organismes), on passerait à la préparation rationnelle du personnel indigène de directeurs, d'artisans et d'employés appelés à y travailler.

En somme, le problème des industries marocaines du cuir est étroitement lié :

1° Au maintien et à l'extension des débouchés actuels : babouches en A.O.F., maroquinerie en France, en Algérie et à l'étranger ;

2° A l'étude des procédés indigènes du tannage en vue de l'obtention de cuirs impeccables et du perfectionnement de la main-d'œuvre actuelle ;

3° A l'établissement de tanneries modernes et à la formation d'une main-d'œuvre nouvelle ;

4° A la détermination et à la préparation de nouvelles sortes de cuir dont le Maroc a besoin.

Puisse cette rapide esquisse faire entrevoir l'intérêt qui s'attache, avant toute nouvelle entreprise, à prendre une vue d'ensemble de l'industrie du cuir si l'on veut que chacune de ses branches reste en harmonie avec l'ensemble et donne le maximum de rendement utile.

Les mêmes études préliminaires, la même coordination, sont nécessaires pour toutes les autres industries, qu'elles aient pour but l'utilisation de la laine et autres fibres textiles, de l'alfa, du jonc et du palmier, du bois, des résines et des écorces, de la céramique, etc.

PROSPER RICARD.

Directeur honoraire des Arts indigènes.